Retractation vente automobile occasion

Par sam88

Bonjour,

J'ai acheté un véhicule d'occasion dans une concession et été livré le 28/06/24. Le véhicule a été vu sur annonce en ligne (professionnel de l'automobile). Je me suis déplacé une fois pour l'essayer et j'ai signé les documents, fait les virements depuis mon domicile.

Suite à la livraison, je me suis aperçu que le véhicule présentait une vibration au niveau de la pédale d'accélérateur. Cette vibration étant gênante, j'ai demandé au concessionnaire de la marque mais il semblerait que le problème n'est pas réparable et qu'il fallait faire avec ce défaut.

Dans le bon de commande que j'ai signé, j'avais un document qui parlait d'un droit de retractaction de 14 jours.

Est-il possible d'annuler une vente d'un véhicule même après une livraison dans les 14 jours ?

Merci

Par isernon

bonjour,

vous pouvez toujours essayer mais je doute que votre vendeur accepte cette rétractation hors du délai prévu.

salutations

Par sam88

Bonjour,

Justement, j'ai fait le courrier hier soir (recommandé avec AR sur le site de la poste) et par mail.

Par jpgroussard

Bonjour sam,

visiblement, vous êtes dans les temps !

Si concessionnaire sympa (je doute car sa réponse "le problème n'est pas réparable et qu'il fallait faire avec ce défaut" n'est pas digne d'un concessionnaire de la marque) il reprendra la voiture.

Mais tout problème mécanique à une cause et souvent ce n'est pas une catastrophe, surtout si vous avez une garantie (ce qui me paraît normal pour une occasion achetée dans une concession). Si vous êtes parti sur l'idée de vous faire rembourser c'est très bien, continuez comme ça !

Si vous êtes remboursé votre problème ne s'arrête pas là car vous chercherez certainement une autre occasion. Et une occasion c'est une occasion ! Ça va être toujours un bruit bizarre, une vibration, etc, etc.

Cdlt